

Compte-rendu de l'Atelier 6

Animateur : Christian BRODHAG, École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne, France

Rapporteur : Nfally BADIANE

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT PLANETAIRE : LES DEFIS ET LES MOYENS.

INTRODUCTION

L'atelier s'est ouvert sur une note introductive de M. BRODHAG, qui a tenu à poser la problématique dans son contexte : *quels défis et quels moyens pour une adaptation profitable à tous, face aux changements de l'environnement*. Cette vaste thématique, a été campée dans le champ d'un développement durable économique, politique, social et culturel, propre à la francophonie et élargie à la communauté internationale.

Ce thème caractérisé par sa transversalité et son étendue à presque tous les domaines de l'environnement et du développement, a été introduit à partir de cas pratiques, ce qui a permis de démontrer que les notions de *développement durable et d'environnement peuvent être conciliées grâce aux notions d'équité et d'interdépendance qui les soutendent*.

Dans la réalité, les références sont clairement identifiées dans la mesure où tout se joue entre les niveaux *local* et *global*. D'une part, le souci est écologique, il pose la réduction ou la limitation des émissions de gaz à effets de serre, d'autre part, c'est en termes de quantité de productions économique et sociale de biens et services, qu'on planifie.

Cependant les faits révèlent d'énormes limites de la planète (illustrées par l'empreinte écologique ou les gaz à effet de serre), mais que l'usage de ces ressources est très différencié entre les pays industrialisés et les pays en développement..

Rio 92 marqua un tournant dans la vision planétaire des questions d'environnement et de développement durable, en ce que la *nouvelle interrogation* se pose en terme de *liens entre la production et la satisfaction des besoins, par rapport aux ressources disponibles*.

La réalité politique, financière, institutionnelle et sociale reste encore tributaire de l'hégémonie de l'économique. L'histoire nous amène à rattacher les stratégies d'adaptation à la notion de temps. Des politiques et des programmes sont élaborés sur des bases sectorielles, mais la notion de développement durable exigeant une large intégration à tous les niveaux, fait que la prise de décisions pertinentes passe par l'implication de tous les acteurs dans les processus qui devront ensuite déterminer les procédures à adopter.

Des apprentissages devront découler la compréhension des problèmes par les acteurs/citoyens pour la prise de décisions et la réalisation des agendas. La valorisation du savoir-faire traditionnel pourrait contribuer ainsi à compléter la pertinence/performance de certaines technologies modernes.

Cependant, des craintes existent, il s'agit des cloisonnements scientifiques qui peuvent constituer des blocages. *L'établissement des liens entre les problématiques à la base, va de fait imposer les approches intégrées dans les dynamiques sociales*. Pour agir, il faut détenir certaines informations, dès lors comment au sein de la francophonie, pourrait-on envisager d'œuvrer à rétablir les déséquilibres dans nos rangs et de réduire les disproportions imposées par les règles du système international.

Quels enjeux, quelles priorités pour l'horizon 2012 - Dakar – 11/13 mars 2002

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE – INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la jeunesse, de l'environnement et de l'hygiène publique du Sénégal

PRESENTATIONS

Étude de cas 1

Le Maghreb face aux changements climatique, Ali AGOUMI

La présentation a porté sur l'environnement au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) grandement marqué par la vulnérabilité et un fort besoin de stratégies d'adaptation. Selon M. AGOUMI, le développement économique est caractérisé par les différentes priorités, selon les pays :

- Industrie lourde
- Agriculture
- Tourisme.

Les émissions de gaz sont faibles, mais l'environnement en général est fragile :

1. Érosion des sols
2. Salinisation des eaux
3. Environnement urbain dégradé
4. Littoral surexploité, pollué et montée du niveau des mers.

Ces problèmes ont entraîné des effets sur l'eau, l'agriculture et le littoral. Ensuite, avec le concept de vulnérabilité le présentateur a soulevé les problèmes liés au déséquilibre écologique, social politique et économique.

Étude de cas 2

Le droit à l'environnement et adaptation aux changements planétaires, Stéphane Doumbé-Billé

Le premier constat reste que l'ordre international est encore régi par le pouvoir économique, financier et politique. En tant qu'outil de régulation et de modération, le droit ne fait pas toujours l'unanimité car il se traduit par : le contrainte, la prohibition, la légitimation (parfois des abus)

De sorte que pour M. D. BILLE, le droit international est victime du droit national des états à disposer de leurs propres ressources (Conv. des NU sur le droit à la Mer). Par la souveraineté dont ils disposent, certains états abusent ainsi la communauté internationale par une gestion outrageuse des environnements qui participent à l'équilibre de l'écologie planétaire.

Ce qui pose le problème de l'applicabilité des principes du droit international à l'échelle locale et nationale. L'évolution du droit nécessite une réforme qualitative dans la problématisation et l'élaboration des diagnostics

Quelles sont doré et déjà les priorités ? Face à celles-ci, quels positionnements institutionnels s'imposent pour donner au groupe francophone une contribution originale ?

Le droit de l'environnement doit conquérir ses acquis par degrés, pour avoir une meilleure visibilité des problèmes, et cela restent des défis pour le droit lui-même.

A ce jour aucun état n'a connu de condamnation effective par le droit international ; car la planétarisation bute toujours sur des textes inadaptés aux situations et qui font souvent l'objet d'une exploitation technique.

Initier des processus et les poser comme des mécanismes et des stratégies, pourrait avoir une certaine pertinence face aux attentes de tous les acteurs.

Quels enjeux, quelles priorités pour l'horizon 2012 - Dakar – 11/13 mars 2002

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE – INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la jeunesse, de l'environnement et de l'hygiène publique du Sénégal

Nous savons que les ressources environnementales sont des ressources économiques et donc, en tant que telles, elles constituent des sources d'enjeux et de stratégies politiques et financiers, lors de la définition des conventions cadres.

Pour une véritable du droit de l'environnement, il y a lieu de procéder par secteur (spécificités spatiale, social et culturelle) pour en arriver à sa globalisation en lui donnant les capacités d'intervenir à des dimensions planétaires

Quels moyens pour la réforme ? En soulignant que l'éparpillement des compétences et des capacités au niveau des NU et de ses différentes agences internationales ne facilite pas l'adoption de consensus, ne faudrait-il pas multiplier les cadres de concertations afin d'assurer une bonne surveillance de l'exécution des acquis juridiques ou lancer des programmes à cet effet.

La réforme du droit implique de nouveaux règlements qui seront source de cohésion dans l'esprit des environnementalistes, pour continuer le suivi, le contrôle et l'intervention sur les exigences du droit international nouveau.

La bonne gouvernance internationale passe forcément par une expression et une application cohérente du droit international de l'environnement.

Étude de cas 2

Téledétection et suivi des changements des vocations des terres, Ferdinand BONN

La Terre est la seule planète habitable, ses ressources et les moyens sont limités, d'où la nécessité d'une surveillance et une bonne gestion de notre environnement. La téledétection, par l'importance des informations qu'elle fournit, a entraîné une surenchère sur les données disponibles.

Les PVD restent encore incapables de satisfaire leurs besoins d'informations, ce qui a pour conséquence de retarder leur accès aux données stratégiques et du coup les met dans l'incapacité de définir de manière cohérente et autonome leurs plans d'actions nationaux.

L'appel lancé souhaite une amélioration de l'accès et la disponibilité des informations sur l'environnement et le développement durable pour tous à un coup abordable, surtout pour les usagers du sud.

DEBATS

Des échanges intéressants, nous pouvons retenir que les interrogations ont surtout porté sur :

1. la gestion environnementale et le développement durable
2. la production et la gestion de l'information sur environnement
3. la formation et le renforcement des capacités des acteurs du développement
4. la souveraineté des états et le droit international
5. la vulnérabilité et le développement durable
6. le partenariat multisectoriel et pluridisciplinaire
7. la contribution francophone à Johannesburg

A travers les tentatives de réponses aux questions, une interrogation légitime reste cependant de vigueur à savoir, est-ce que les PVD ont le choix face à la situation qui est la leur ? Que peut faire la francophonie, en tant qu'espace de solidarité et d'expression d'un enrichissement mutuel face à ces déséquilibres ?

Quels enjeux, quelles priorités pour l'horizon 2012 - Dakar – 11/13 mars 2002

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE – INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la jeunesse, de l'environnement et de l'hygiène publique du Sénégal

IDEES FORTES

Les échanges ont également permis de dégager quelques propositions, qui sont des solutions envisageables. Ces interpellations s'adressent à la francophonie en priorité et à communauté internationale en général. Les idées fortement exprimées ont demandé notamment de :

1. Former et sensibiliser les élites francophones du sud
2. Renforcer les capacités des citoyens face aux réalités économiques contemporaines
3. Aider à l'émergence et la pérennisation des cadres de concertations entre les francophones, gouvernementaux scientifiques et ONG sur le thème du développement durable
4. Faire soutenir ces processus par les états et leurs organes, pour une caution institutionnelle des dynamiques citoyennes ainsi enclenchées
5. Poser les jalons d'une applicabilité du droit international de l'environnement par le renforcement de la société civile francophone ; voire mondiale,
6. Envisager des fora d'échanges d'expériences sur les bonnes pratiques locales en gestion de l'environnement,
7. Rétablir l'équilibre entre le bien-être local et l'action dans l'intérêt global.

Recommandations de l'Animateur, Christian Brodhag

Le caractère transversal du sujet explique une forte diversité, tant des interventions que des thèmes abordés. Nous développerons deux niveaux de recommandations, l'un s'adresse à la francophonie elle-même, le second pourra être porté à Johannesburg et s'adresse à l'ensemble de la communauté internationale.

Recommandation pour la Francophonie

L'enjeu du Sommet Johannesburg devrait être l'opportunité pour les instances de la francophonie de s'emparer de la thématique du développement durable, du plus haut niveau de l'ordre du jour du sommet des chefs d'Etat jusqu'aux mandats de ses organes techniques. Le développement durable ne se limite pas à la seule problématique de l'environnement mais a des composantes économiques, sociales et surtout culturelles dont l'espace francophone, dans ses composantes gouvernementales et non gouvernementales, doit s'emparer pour apporter une contribution originale au niveau international.

Cette contribution ne pourra être effective que par une forte présence de l'ensemble de l'expertise, scientifique et associative, en soutien des délégations gouvernementales lors des négociations internationales. Le présent atelier à Dakar a permis de prendre conscience de l'existence d'une large expertise francophone qu'il appartient d'organiser et de dynamiser, face à la complexité des enjeux.

Sur un plan sectoriel, les pays francophones sont concernés plus particulièrement par les processus de désertification, il appartient donc à la francophonie de porter au premier plan ce problème. Cela est d'autant plus nécessaire que la Convention de lutte contre la désertification ne fait pas l'objet de l'attention et des mécanismes de financement équivalents à ceux qui accompagnent par exemple les conventions sur la biodiversité et les changements climatiques.

Quels enjeux, quelles priorités pour l'horizon 2012 - Dakar – 11/13 mars 2002

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE – INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la jeunesse, de l'environnement et de l'hygiène publique du Sénégal

Recommandations pour Johannesburg : un message général et deux recommandations

Le message général

Les changements globaux en cours et les conditions de vie de la majorité des peuples de la planète rendent encore plus urgente la mise en œuvre réelle dans les faits de pratiques du développement durable.

L'importance des enjeux du développement durable pour les générations actuelles et futures nécessite un dépassement de certaines règles et comportements communément admis, comme par exemple :

- La prise en compte des nouveaux droits fondamentaux et la production spécifique de biens publics mondiaux ne peuvent être régulées par le seul marché libre mais par un cadre de principes et d'institutions.
- La responsabilité particulière de certains pays sur des problèmes globaux ou hors de leurs frontières devrait faire reconsidérer l'intangible règle des souverainetés étatiques dans le cadre de l'application du principe 2 de Rio.
- La prise en compte des générations futures devrait faire reconsidérer les méthodes de comptabilité publiques fondées sur le taux d'actualisation...

Une large réflexion internationale devrait être menée sur l'identification de ces obstacles en vue d'apporter les solutions institutionnelles, et les mécanismes nécessaires.

Les recommandations

1 – diagnostic et mesures d'adaptation

Les changements globaux en cours doivent être considérés tant sur le plan de l'expertise et du diagnostic que des mesures d'adaptation.

Pour l'expertise : elle doit être développée aux niveaux régional, national et local pour permettre son intégration dans les processus de décision, elle concerne :

- l'observation des changements en cours en mobilisant la capacité de mesure et d'expertise locale et les techniques géospatiales,
- l'application des modèles de simulation aux espaces régionaux des pays du sud en développement
- la recherche des solutions de parade.

Les mesures d'adaptation : Pour le problème de l'effet de serre, il faut certes insister sur les efforts nécessaires des pays responsables au premier chef des émissions pour les réduire. Mais il ne faut pas oublier que les effets les plus dramatiques se produisent dans les zones arides, semi-arides, insulaires.. c'est à dire en général dans des pays du sud en développement. Le financement des mesures d'adaptation en est donc un élément principal.

2 – Vision intégrée et information pour la décision

Le défaut de coordination persistant entre les conventions induit des contraintes dans la mise en œuvre des politiques sur le terrain :

- elle ne permet pas les synergies entre les actions menées et les programmes d'appui,
- elles ont induit des obligations en matière de collecte d'information et de rapport qui sont des charges pour les pays.

Une mise en cohérence de ces demandes et des principes économiques et juridiques d'accès à l'information sont nécessaires pour contribuer à doter les pays des **systèmes d'information de base** (cartes, images) qui puissent aider à la prise de décision à tous les niveaux. Par ailleurs de nombreuses données portant sur les pays du Sud sont stockées dans les pays du Nord, et des informations (notamment satellitaire) ont un coût élevé qui empêche leur accès.

Cette problématique de l'information doit aller jusqu'à la sensibilisation et à l'éducation en utilisant tous les moyens comme la radio rurale qui couvre un territoire plus large que les autres médias et dans les langues locales, ce qui assurera un meilleur respect de la diversité culturelle.

(Compléments : <http://www.sommetjohannesburg.org/initiatives/frame-dak-recueil.html>)

Quels enjeux, quelles priorités pour l'horizon 2012 - Dakar – 11/13 mars 2002

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE – INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la jeunesse, de l'environnement et de l'hygiène publique du Sénégal